



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Suppression de plusieurs formations qualifiantes-SNU

Question écrite n° 7987

Texte de la question

M. Sylvain Maillard appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées et du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, chargée de la jeunesse et du service national universel sur la suppression de plusieurs formations qualifiantes. En effet, le 6 décembre 2022, la commission professionnelle consultative « Sport et animation » a décidé de supprimer plusieurs diplômes d'État de jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, comme les spécialités liées à « l'animation socio-éducative ou culturelle », les brevets professionnels de la jeunesse comme « les animateurs », « l'animation sociale », ou encore des diplômes d'état supérieur de la jeunesse comme la spécialité « performance sportive ». Selon certains professionnels du secteur, il apparaît que les diplômes abrogés concernés seraient la base de l'encadrement indispensable au Service National Universel (SNU). Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) serait moins pertinent pour assurer l'encadrement du SNU. Il lui demande, compte tenu de ces éléments, s'il ne serait pas envisageable de réhabiliter lesdites formations abrogées et si elle ne seraient pas en adéquation avec les attentes du SNU.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Maillard](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7987

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : Jeunesse et service national universel

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 11 décembre 2023

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4368

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)